Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20260605-202699-DE

SÉANCE du Vendredi 5 Juin 2026
CCAS DE SAINT-GILDAS

L'an deux mille vingt six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures et trente cinq minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-GILDAS, convoqués le vingt huit mai deux mille vingt six, se sont réunis dans la mairie de SAINT GILDAS.

Présents : Mme Carine MÉROT, Présidente, Mme Annie SIMON, M. Jean-Pierre POISSEL, M. Yvon SERANDOUR, Mme Isabelle GARGENT, Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ, Mme Léa DESLILE, Mme Marie LEPAGE

Absents excusés : M. Jean-Pierre QUÉRO (donne procuration à M. Jean-Pierre POISSEL)

Date de la convocation : 28/05/2026

Date d'affichage : 09/06/2026

Délibération 2026-05 :

SUBVENTION M LEBARBÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE DE SON LOGEMENT

Suite à l'hospitalisation de M LEBARBÉ et au vu de l'état insalubre du logement de celui-ci et du danger qu'il représentait,
- la préfecture a pris un arrêté relatif au traitement d'un danger sanitaire ponctuel imminent
- la mairie de Saint Gildas a mis en place une procédure de mise en sécurité via un arrêté de police générale du Maire en situation d'extrême urgence du 30 décembre 2025 et un arrêté municipal de mise en sécurité - procédure d'urgence du 30 décembre 2025.

Suite à cela, en collaboration avec le service de l'habitat de l'agglomération, l'ARS, la DDTM 22 et le service de tutuelle de M LEBARBÉ, des opérations de nettoyage ont été engagées dans le logement de M. LEBARBÉ, 2 rue des écoles à ST GILDAS, dans le cadre de l'application de l'arrêté préfectoral L1311-4 du 18 décembre 2025.

M LEBARBÉ s'est engagé à honorer les frais de ces opérations de nettoyage. Mais face au coût élevé de l'opération, il sollicite une aide financière au CCAS de la commune de Saint Gildas à hauteur de 1 300€.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS à l'unanimité,

- **DÉCIDE D'ACCORDER** une subvention de 1 300 € à M LEBARBÉ, elle sera imputée au compte 6574 du budget primitif 2026.

La Présidente,
Mme Carine MÉROT